



IMMOBILIER vente en indivision

Par **raveena**, le **28/01/2014** à **08:41**

Bonjour,rrn Nous avons hérité moi et mes 3 frères d'un appartementrn à Paris. Moi et 1 de mes frères nous y habitons(c'est rn notre habitation principale.rn Cet appartement est en vente depuis plus de 1 ansrn nous ne contestons pas la vente mais 1 de mes frères rn veut le mettre en location(nous refusons).rn Il trouve la vente trop longuern j'ai besoin de l'argent de la vente de cet appartement rn pour pouvoir nous loger.rn Ma question : A-t'il le droit de s'opposer à la vente ?rn[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **28/01/2014** à **09:18**

Bonjour,rnPour vendre, il faut l'accord de tous les propriétaires, donc dans un premier temps, oui, il peut s'opposer à la vente.rnEnsuite, de votre côté, vous avez le droit de forcer la sortie de l'indivision, le cas échéant en saisissant la justice.rnCe frère qui s'oppose à la vente ne peut t-il pas racheter votre part ?

Par **raveena**, le **28/01/2014** à **11:00**

Tout les propriétaires sont d'accord pour vendre cetrn appartement; d'ailleurs il est en vente depuis plus de 1 ans mais 1 de mes frères trouve que cela met trop de rntemps il voudrait le retirer de la vente pour le mettre en location en a t'il le droit ? nous sommes 2 rnà occuper cet appartement en attendant la vente.

Par **Lag0**, le **28/01/2014** à **13:07**

De la même façon, pour la location, il faut l'accord unanime de l'indivision.